



Comment faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 janvier 2007

Je suis désolé de vous embêter encore une fois, mais je doute que ce nouveau décret sera respecté. Après le 1 février si je suis dans le métro, où dans un centre commercial ou bien dans la gare et quelqu'un fume, que faire ? Il devrait avoir un numéro spécial pour dénoncer ces gens qui ne respectent pas. L'inspection de travail n'aura ni le personnel ni le temps de s'occuper car elle est déjà surchargée. Si la police s'en occupe comme le stationnement et ceux qui sautent la barrière dans le métro. Nous risquons de ne pas obtenir satisfaction. Je suis désolé d'être aussi pessimiste. Mais j'en ai marre des lois qui ne sont pas respectées !

Réponse :

- Il n'y a pas 50 manières d'aborder cette évolution très positive de la réglementation du tabagisme.
- Soit on est défaitiste et l'on répète ça ne va pas marcher, ça ne va pas marcher en invoquant toutes les raisons possibles
- Soit on est optimistes et l'on fait tout ce qu'il faut pour que ça marche.
- Des associations comme DNF ont tenté de trouver des ficelles qui empêcheront de freiner ce processus. Faites leur confiance et utilisez leurs outils afin de n'exiger que ce que les textes prévoient et surtout de n'entreprendre que des actions coordonnées. L'exemple parfait est l'aide au dépôt de plainte qui a réveillé les procureurs en les mettant, grâce à un afflux de plaintes, face à leurs responsabilités.